

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 434

présenté par
Mme Linkenheld

ARTICLE 50

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *quinquies* Au dernier alinéa de l'article L. 423-5, les mots : « des deux premiers alinéas » sont remplacés , par deux fois, par les mots :« du premier alinéa » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la nouvelle rédaction de l'article L. 423-4.